



Pouvoir d'achat – Banque - Épargne

Le livret A est massacré par la nouvelle formule de calcul

Communiqué de presse
3 janvier 2019

Les épargnants vont être crédités ces prochains jours des intérêts annuels du livret A (et du LDDS) et auront de bonnes raisons d'être mécontents. En effet, ce taux a été gelé par le gouvernement à 0,75 % par an pour 2018 et 2019. Au titre de l'année passée, il sera inférieur d'un bon point à l'inflation ce qui représentera ainsi une dévalorisation historique de l'épargne des classes moyennes et populaires.

Pour l'année 2018, l'inflation devrait se situer à environ 1,8 ou 1,9 % (au mois de novembre l'inflation annuelle était estimée à 1,9 % par l'Insee). Avec un taux du livret A (et du LDDS) gelé à 0,75 % le rendement sera inférieur de plus d'un point à l'inflation. Il s'agit d'une situation jamais vue depuis le début des années 1980 (époque où l'inflation se situait aux alentours de 10 %). Cela signifie concrètement, que pour ces produits, les particuliers voient la valeur réelle de leur épargne se dégrader.

L'impact individuel et collectif de cette dégradation est très tangible.

À un niveau individuel, si on considère une personne qui a 5 000 euros sur son livret A (ce qui est proche de l'encours moyen), **le manque à gagner de ce point en moins est de 50 euros pour 2018**. Il est de 100 euros pour un épargnant qui a 10 000 euros sur le livret A.

À un niveau collectif, si on additionne les encours du livret A et du LDDS des particuliers, soit 360 milliards d'euros, le manque à gagner pour la collectivité des épargnants sur ce point de rendement en moins est de 3,6 milliards d'euros pour 2018, ce qui est considérable.

Le gouvernement avait décidé en 2017 de geler pour deux ans le taux du livret A au niveau très bas de 0,75 % avec pour motif officiel de faciliter le financement du logement social (qui subissait entre autres la diminution des APL). Mais ce motif était un prétexte puisqu'il a très vite décidé une réforme structurelle, qui entrera en vigueur en 2020, qui revient à supprimer la garantie historique d'un alignement du taux du livret A sur le taux d'inflation. La nouvelle formule prévoit un taux minimum de 0,5 % qui est bien sûr insuffisant si on considère que le taux d'inflation est souvent bien supérieur.

Ces décisions gouvernementales donnent avant tout satisfaction aux banques qui estimaient trop coûteux le fait de garantir l'inflation dans un contexte de taux directeurs quasi nuls. Elles n'en restent pas moins très préjudiciables pour le pouvoir d'achat des Français. **Si les annonces de gel des frais bancaires du mois de décembre sont bienvenues, une mesure autrement plus positive, et que demande la CLCV, serait de revenir à l'ancienne formule de calcul du livret A qui garantissait un rendement au moins équivalent au taux d'inflation.**